

LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME
POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME
FONDATION CAMEROUNAISE des DROITS de l'HOMME et des LIBERTES (F.C.D.H.L.)

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

Présidents d'Honneur à titre posthume :

Dr. Félix MOUMIE	Rubens UM NYOBE
Ernest OUANDIE	Afana OSSENDE
Abel KINGUE	Monseigneur Albert NDONGMO

Objet : Organisation du Congrès extraordinaire.

Le 15 mai 2009.

Bonjour Monsieur le Président KONE,

Nous avons pris bonne note de votre lettre du 10 mai concernant vos deux propositions du lieu et date du Congrès ainsi que du lieu d'ouverture d'un compte d'attente.

- 1) Pour des raisons que nous avons déjà indiqué quant au lieu et date du Congrès, il est prévu dans nos statuts que le congrès puisse être tenu rotativement dans différents pays en dehors du siège statutaire. Sur ce point, à tout Seigneur, tout Honneur, nous ne pouvons, psychologiquement, que tenir ce congrès à Bamako pour remercier le peuple malien, son Président et son gouvernement, des faveurs exceptionnelles qu'ils ont consenties à notre organisation en difficulté, surtout en ce moment de crise financière internationale généralisée.

Sur un autre plan, toujours sur l'idée du lieu de la tenue du Congrès, rappelons, pour y être concerné, que notre organisation continentale unique au monde doit prendre l'exemple de la F.I.D.H. dont le congrès et autre séminaire se tiennent rotativement. Exemple, et pour ne citer que les derniers où nous étions personnellement présents : à Caen (France) en 1986, à l'Opéra Bastille – Paris (France) en 1989, à Turin (Italie) en 1991, à Madrid (Espagne) en 1995, à Dakar (Sénégal) en 1997, à Casablanca (Maroc) en janvier 2001, à Quito (Equateur) en 2004, à Lisbonne (Portugal) en 2007.

Quant à la date du Congrès, nous optons pour votre proposition qui est raisonnablement le mois de juillet, à fin, comme nous vous l'avions déjà suggéré, en rejoignant ainsi la même suggestion faite déjà par les autres pour des raisons pratiques et efficaces du versement des trois années de cotisations nécessaire pour l'accomplissement de nos activités et autres règlements de nos dettes envers des tiers.

- 2) Quant à l'ouverture d'un compte bancaire, nous croyons qu'il faut simplement respecter les conditions des banques concernant l'ouverture d'un compte. Ensuite, le compte doit être ouvert en tenant compte d'une part, des lois et règlements de la banque qui héberge le compte, et d'autre part, des conditions de nos statuts concernant cette ouverture et la gestion des fonds dont le Président est le principal ordonnateur.

Il est donc clair qu'on ne peut ouvrir le compte, si on veut être pratique et efficace, que dans une banque qui permet au Président d'être en condition de maîtriser la gestion du compte en tant qu'ordonnateur des dépenses de l'Union. Dans tous les cas, nous renvoyons à l'observation des statuts et du règlement intérieur concernant les questions financières. Et si nous avons des propositions personnelles à faire, le compte doit être ouvert dans une banque à proximité du domicile du Président, comme par le passé, durant les 17 années écoulées de notre existence.

S'agissant d'un compte d'attente, encore une fois, on ne peut l'ouvrir qu'à Bamako où le Président est toujours le seul ordonnateur, que ce soit un compte général ou un compte spécial, en tenant compte aussi du contexte actuel des vicissitudes qui vicient la gestion financière de l'organisation.

Encore une fois, nous saluons la détermination de nos frères et sœurs des sections qui continuent d'agir positivement.

Pour terminer, nous formulons la proposition que le Congrès se tienne avec un thème de séance spéciale intitulé : « **L'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et la Paix en Afrique dans le contexte des conflits et des crises généralisés en vue du respect des Droits de l'Homme et des Droits des peuples à disposer d'eux-mêmes par la bonne gouvernance transparente et le développement durable** » ou « **Quels Droits de l'Homme pour la Paix en Afrique et dans le monde à la lumière de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en application de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance** ».

Professeur de BANA, Président de la Ligue Camerounaise
des Droits de l'Homme, Membre du Bureau de
Coordination de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.

SECRETARIAT de la DELEGATION du COMITE DIRECTEUR en FRANCE
85, boulevard Saint – Michel - 75005 – PARIS.
tél/fax : (+33) 143.258.050.

« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> - mail : africa@smol.org